



Hébergement à titre gracieux : assurance des biens

Par kaia01

Bonjour,
Un ami m'héberge à titre gracieux depuis 1 mois dans sa maison (il est propriétaire). Il est rarement là (travail à l'étranger) et son assurance habitation ne couvre pas mes biens (électroménagers, informatiques...).

Apparemment son assurance refuse de mettre une clause au contrat.

Y a-t-il un contrat de Cohabitation (nous ne sommes pas conjoint mais simplement amis)?

Y a-t-il un moyen d'assurer mes biens autrement?

Merci pour votre réponse,
Cordialement,
Sylvie

Par amatjuris

bjr,
il me semble que vous pouvez souscrire vous même une assurance pour vos biens et si vous occasionnez une sinistre sur le bien de votre ami comme c'est une obligation pour un locataire.
d'ailleurs il devrait prévenir son assurance que son bien est occupé par un locataire.
cdt

Par kaia01

Merci pour cette réponse mais je ne suis pas considérée comme locataire puisqu'il s'agit d'un hébergement à titre gracieux.

Mon assurance refuse d'assurer mes biens sans assurer toutes la maison! Et son assurance refuse d'assurer mes biens sur son contrat et n'a pas de contrat adapté.

J'ai appelé l'ADIL et il m'ont confirmé qu'il y avait un vide juridique et que la solution est de léguer mes biens à mon ami... Ce qui pour moi est une contrainte (en cas de dispute, je ne pourrais pas récupérer mes meubles).

Est-il possible de lui vendre mes biens contre une reconnaissance de dettes?

Est-ce légal?

Merci pour votre réponse,
Cordialement,
Sylvie

Par mimi493

Mon assurance refuse d'assurer mes biens sans assurer toutes la maison! Et son assurance refuse d'assurer mes biens sur son contrat et n'a pas de contrat adapté. ça me parait quand même étonnant, l'assurance couvre les objets dont son assuré à la garde. On assure aussi les objets qu'on vous a offert et en cas de sinistre, les factures sont au nom de la personne qui vous les a offert (ma soeur s'est fait cambrioler, elle a présenté au moins une facture d'un bracelet établie au nom de ma grand-mère qui lui avait offert et ça a été indemnisé)